LETTRES & ARTS SEPTIMANIENS
6 ***rue Pierre et Jean Benet 11100 NARBONNE***

Grand Prix de Poésie « Los Trobadors » de la Ville de NARBONNE *2023.*

Ouvert du 1er juillet 2023 au 15 février 2024)

RÈGLEMENT

Cette distinction récompense d'un chèque de **150 euros** le Grand Prix de la ville de Narbonne pour la meilleure moyenne d'**au moins quatre sections,** choisies parmi les huit proposées ci-dessous.

1-Prix *« Ermengarde »* (Offert par Lettres & Arts Septimaniens) : réservé aux **sonnets** en vers alexandrins ABBA-ABBA-CCD-EDE ou EED : une prosodie rigoureuse est exigée pour cette section.

2- Prix *« Paul Raynal »* Offert par Lettres & Arts Septimaniens) :

Réservé aux poèmes en versification **classique,** stances et quatrains, excluant toutes les formes fixes.

3- Prix *« Jean Lebrau »* : poèmes **néoclassiques :** quatrains respectant l'alternance.

4- Prix *« Jean Camp »* *ou Prix* **Marie-Rose COURTIEU** et **Jean POUYTES :**.

Réservé aux seules **formes fixes** suivantes : ballade octosyllabique, ghazel, maillet, rondel, terza-rima, triolet triple (en cas de pluralité, diversifier les formes présentées).

5- Prix de Poésie libre* ou de *Prose poétique* (Offert par L.A.S) :

*Poésie libre, c'est-à-dire une poésie située en-dehors des règles conventionnelles, qui ne s'appuie pas sur la rime, ne considère pas le vers comme un segment de phrase construit sur un nombre déterminé de syllabes, mais tire son harmonie d'un rythme que chaque poète instaure à sa guise en veillant au choix des mots, à leur combinaison en images originales.

6- Prix « Robert Giraud » (Offert par L.A.S.) :

Réservé aux **Contes et Nouvelles** (Préciser la catégorie). Ne présenter que trois titres maximum, chacun ne dépassant pas **quatre pages.**

7- Prix « Drs Paul & Albert Duplessis de Pouzilhac » (Offert par les familles Duplessis de Pouzilhac et Sentenac) :

Poèmes à thème imposé --- Choix pour l'année 2023: Le Voyage…

Ce Prix n'accepte *qu'un seul poème par candidat, avec deux possibilités :*
« 7-A » (forme classique, ainsi que la section 2) ou **« 7-B »** (poésie libre, ainsi que la section 5).

_8- Prix « *Guiraud Riquier* » (Offert par le Cercle Occitan de Narbonne)
Réservé aux poèmes en **langue d'oc.** Forme, **graphie** et sujet sont laissés au gré de l'auteur.
Préciser le dialecte utilisé**.** Joindre **obligatoirement** une traduction en français.

CONSTITUTION DES DOSSIERS

A – PRESENTATION DES TEXTES Les œuvres, inédites, non primées par ailleurs, dactylographiées sur des feuilles de format A4, seront fournies en **quatre exemplaires,** tenus groupés, sans les agrafer (sauf les Nouvelles).
Les poèmes ne devront pas dépasser trente vers (ou lignes) par page (Impératif).
Les photocopies seront nettes et parfaitement lisibles **en Police 14.**
Chaque page, dépourvue de toute illustration, commentaire, signe particulier ou rature, portera :

- En haut et à gauche **: le numéro de la section.** (Important)
- En haut et à droite : une référence composée **de 2 lettres plus 3 chiffres** (exemple : AB 123).

B – ANONYMAT. Une feuille mentionnant l'identité du candidat, son adresse ainsi que la liste des œuvres présentées, sera placée dans une enveloppe cachetée, ne portant en évidence que ladite **référence chiffrée.**

C – FRAIS DE PARTICIPATION Ils comprennent un droit d'inscription fixé à **quinze euros.** À cette somme, il convient d'ajouter une contribution de **deux euros** pour chaque œuvre présentée.

Le total sera réglé par chèque joint à l'envoi, libellé à l'ordre de : **Lettres & Arts Septimaniens.**

D – CORRESPONDANCE. Tout candidat qui n'a pas d'adresse mail fournira deux enveloppes timbrées et libellées à son adresse :
Une (format 16 x 23), tarif 50 grammes pour communication du palmarès (début janvier).
Une (format 11 x 16), tarif 20 grammes pour l'envoi du Règlement de l'année suivante.

ENVOI DES PARTICIPATIONS

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

A- Les œuvres en **3** exemplaires,
B - L'enveloppe d'anonymat,
C - Le chèque de participation
D – Eventuellement les deux enveloppes de correspondance

L'envoi (suffisamment affranchi et non recommandé) sera adressé entre le **1er /07/2023 et le 15/02/2024** à la secrétaire **:**

MUR Marie-Paule.
11 Quai Paul Riquet. 11120 ARGELIERS.
Tél : 06 10 22 54 54 + 06 09 10 19 71
murmariepaule@yahoo.fr

La Remise des Prix aura lieu le samedi 20 avril 2024 (15h) à la Poudrière où dès le matin (10h) les Poètes et les Peintres feront connaissance.

Notes : les organisateurs de ce Concours et les jurés ne peuvent être candidats.
Les décisions du Jury sont sans appel.
Les Lauréats autorisent la publication de leurs œuvres primées dans la Revue trimestrielle de l'Association : « Los Trobadors ».
Primées ou non les œuvres ne sont pas rendues ; elles seront détruites six mois après la remise des Prix.
Pour chaque candidat le fait de participer vaut acceptation du présent règlement.